

<b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b>	<b>RAPPORT DE CONSTATATION</b>	<b>POLICE MUNICIPALE</b>	
<b>DÉPARTEMENT DE SAVOIE</b>		DATE 11/01/2018	
<b>MAIRIE DE VILLAREMBERT</b>		RAPPORT N°	<b>01/P.M/2018</b>
<b>Objet :</b> affichage « avis d'enquête publique » et « arrêté municipal » relatif au projet de remplacement des télésièges de l'Epaule et du Corbier par le télésiège débrayable du Mont Corbier			

Je soussigné,  
Christophe DUPRAZ,

Agent de Police Judiciaire Adjoint, agréé et assermenté en service au Poste de Police Municipale de Villarembert – Le Corbier  
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 21, 21-1, 21-2.  
Revêtu de ma tenue d'uniforme et muni des insignes apparents de ma qualité

### PREAMBULE ET SAISINE

Le jeudi 11 janvier 2018 à 10 heure(s) ,-----  
Me trouvant sur la commune de Villarembert Le Corbier, rapporte les opérations --  
suivantes :-----

Dans le cadre de l'enquête publique relative au remplacement des télésièges de l'Epaule et du Corbier par le télésiège débrayable du Mont Corbier, j'effectue ce jour l'affichage de l'avis d'enquête publique » et de l'arrêté municipal dans les points suivants :

- galerie commerciale du Corbier ( Agéna et Galaxie)
- zone des plans
- hall Lunik/ Orion

Voir planche photographique ci-jointe.-----

Je reste à votre entière disposition. -----

Fait et clos ce jour à 11h30  
Brigadier-Chef Principal Christophe DUPRAZ  
A.P.J.A

POLICE MUNICIPALE

Mairie  
73300 VILLAREMBERT - LE CORBIER

### TRANSMISSIONS

- Monsieur Le Maire de la Commune de Villarembert
- Archives PM

**MAIRIE DE VILLAREMBERT-LE CORBIER  
73 SAVOIE**

**PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE**



Jean-Jacques Duffène  
Commissaire Enquêteur



# à la salle Charvin au Corbier



Envoyé en préfecture le 19/01/2019  
Procès verbalisé le 19/01/2019  
N° 13/2019  
C. 175-21751188-20190119-ARRÊTÉ N° 13/2019

**Mairie de Villarembert**  
Chef-Lieu - 73300 VILLAREMBERT

**ARRÊTÉ MUNICIPAL** N° 13/2019  
**Prescrivant l'enquête publique préalable au projet de remplacement des télésièges de l'Epaule et du Corbier par le télésiège débrayable du Mont Corbier**

**Le Maire,**

**VU** la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi « Grenelle II ») ;  
**VU** la Loi n° 78-753 du 17 janvier 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration entre le public et l'administration ;  
**VU** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles R. 423-20, R. 423-32, R. 431-16 a, R. 441-5 et suivants, R. 472-1 et suivants relatifs aux demandes d'autorisation d'exécution des travaux portant sur la réalisation d'une remontée mécanique mentionnée à l'article L. 342-7 du Code du Tourisme ;  
**VU** le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 122-1 et suivants et R. 122-1 à R. 122-7 relatifs aux études d'impact et à la mise à disposition du public, et ses articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 à R. 123-27, fixant les modalités d'enquête publique ;  
**VU** le Code du Tourisme et notamment ses articles L. 342-7, L. 342-15, R. 342-6 et suivants ;  
**VU** le Décret n° 2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements ;

Les observations  
sont à déposer  
à la  
de manière qu'elle

Monsieur le Conseiller  
Enquêteur Public  
télésiège débrayable  
Mairie  
Chef Lieu  
73300 - VILLAREMBERT

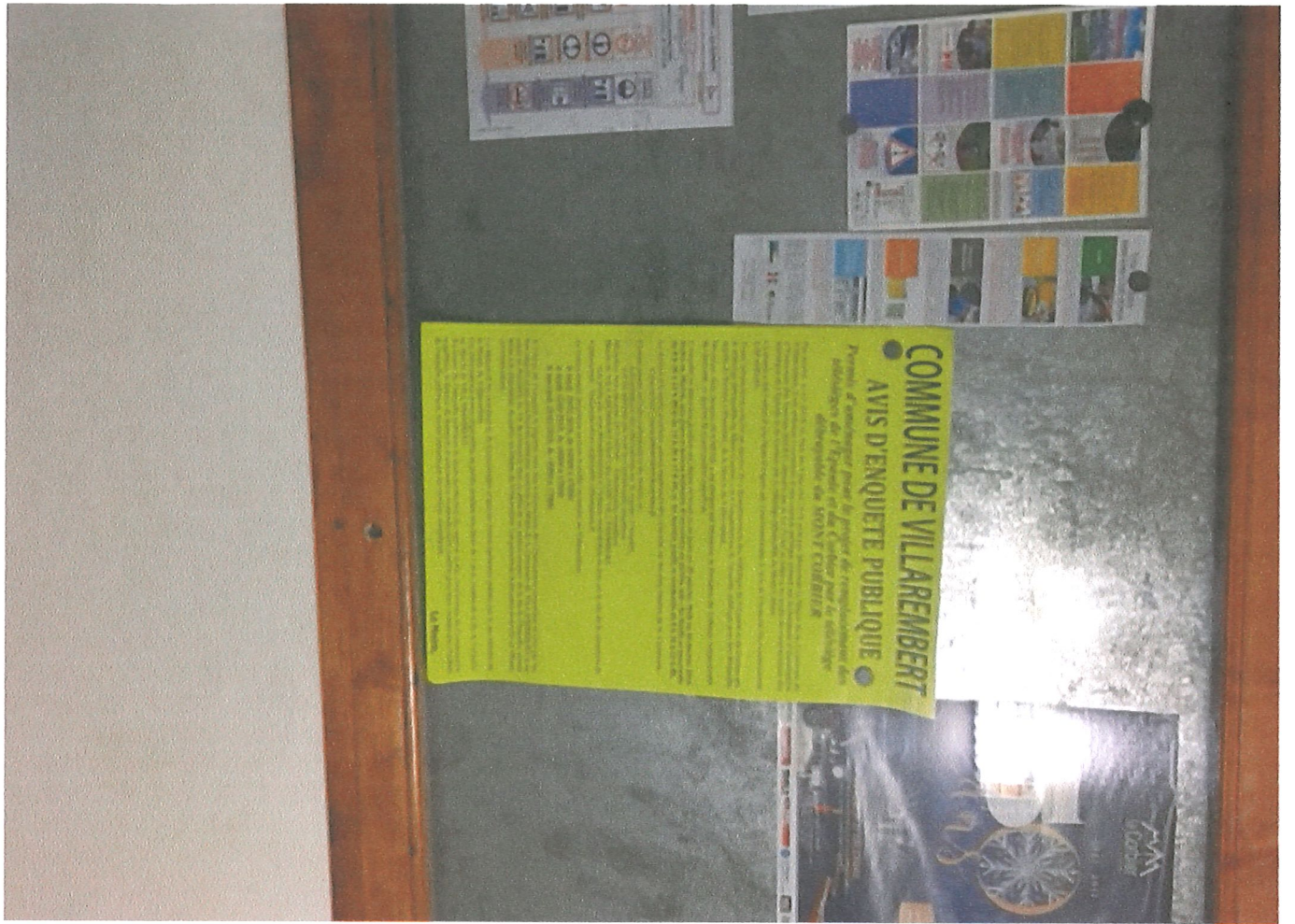
**Article 5 -** A l'expiration du délai  
signé par le conseil  
transmettra au Maire  
rapport et ses conclusions

**Article 6 -** Une copie du rapport  
adressée au Préfet de  
Grenoble. Le public  
aux jours et heures  
personnes intéressées  
conditions prévues à

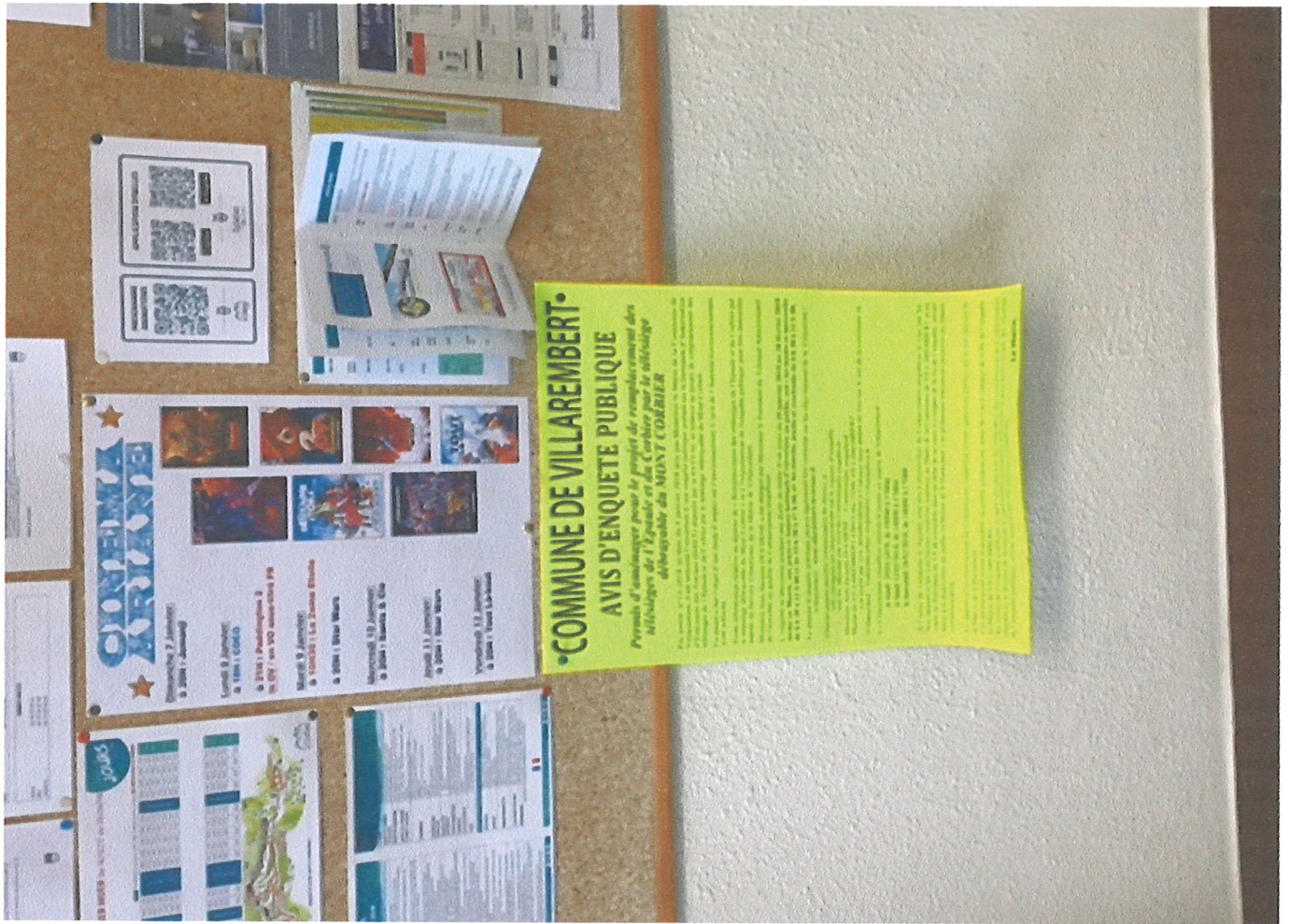
**Article 7 -** Le présent arrêté sera  
site internet à compter  
l'accomplissement de  
Maire de la commune

Commission Enquêteur  
M. Duchêne





Jean-Jacques Duchêne  
Commissaire Enquêteur



# • COMMUNE DE VILLAREMBERT •

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de réaménagement des Mûlignes de l'Espace en face du collège délimités par les MDT/ COMBEE

Le projet de réaménagement des Mûlignes de l'Espace en face du collège délimités par les MDT/ COMBEE est soumis à l'avis public. Les habitants de la commune sont invités à venir donner leur avis sur ce projet. Les réunions publiques auront lieu les jours et heures indiqués ci-dessous. Les habitants peuvent également déposer leurs observations par écrit au Maire de la commune.

Le Maire de la commune, Jean-Jacques Duchêne, est le Commissaire Enquêteur pour ce projet. Les observations doivent être déposées avant le 11 janvier 2024. Les observations seront prises en compte dans le dossier de l'opération. Les habitants peuvent également déposer leurs observations par écrit au Maire de la commune.

### ORLEANS

**Dimanche 27 Janvier**  
à 20h45 | Amicale

**Lundi 8 Janvier**  
à 19h | OMBE

à 21h | Pédagogique 2  
à 19h | Les 100 ans de la 1<sup>re</sup> Guerre mondiale

**Mardi 9 Janvier**  
à 19h45 | Les 100 ans de la 1<sup>re</sup> Guerre mondiale

à 20h45 | Star Wars

**Mercredi 10 Janvier**  
à 20h45 | Star Wars & Cie

**Jeudi 11 Janvier**  
à 20h45 | Star Wars

**Vendredi 12 Janvier**  
à 20h45 | Star Wars

Jean-Jacques Duchêne  
Commissaire Enquêteur